



AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE WICKHAM DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2027-2028-2029

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Catherine Pepin, greffière-trésorière de la Municipalité de Wickham :

QUE le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Wickham pour les années 2027, 2028 et 2029 est déposé à mon bureau situé au 893, rue Moreau à Wickham en date du 15 septembre 2026.

Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale* doit être déposée avant le 1^{er} mai 2027.

Pour être recevable, cette demande de révision devra remplir les conditions suivantes :

- être déposée ou être envoyée par courrier recommandé à l'endroit suivant :
MRC de Drummond
436, rue Lindsay
Drummondville (Québec) J2B 1G6
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement MRC-200 de la MRC de Drummond et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ À WICKHAM CE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2026.

Catherine Pepin
Greffière-trésorière